

EMPIRE CHÉRIFIEN
Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	Zone franç ^e et Tanger	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS.....	8 fr.	9 fr.	10 fr.
6 MOIS.....	14 »	16 »	18 »
1 AN.....	26 »	28 »	30 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat,
à l'Office du Protectorat du Maroc, à Paris
et dans tous les bureaux de poste.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
Trésorier Général du Protectorat. Les paie-
ments en timbres-poste ne sont pas acceptés.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires } La ligne de 34 let-
légales } tres corps 8,
et administratives } 1 fr. 50.
Arrêtés Résidentiels des 12 décembre 1913 et 23
décembre 1919 (B. O. n° 80 et 375 des 19
décembre 1913 et 21 décembre 1919).

Pour les annonces-réclames, s'adresser à
l'Agence Havas, boulevard de la Gare, à Casa-
blanca.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du
Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat,

SOMMAIRE

	PAGE
Réception au palais de S. M. le Sultan à Fès, à l'occasion de l'Aïd Seghir	977
PARTIE OFFICIELLE	
Dahir du 11 mai 1921 (3 Ramadan 1339) instituant un registre central du commerce	978
Dahir du 11 mai 1921 (3 Ramadan 1339) modifiant l'article 37 du dahir du 28 décembre 1919 sur les perceptions	979
Arrêté viziriel du 10 juin 1921 (3 Chaoual 1339) homologuant une délibération du Conseil de Réseau, relative à une classification de stations	979
Arrêté du Directeur des chemins de fer à voie de 0m60 homologuant une délibération du Conseil de Réseau	979
Délibération du Conseil de Réseau portant modifications et création de tarifs	980
Règlement des "Courses de la Guerre", subventionnées par le Service des Remontes et Haras Marocains	980
Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics autorisant la Vacuum Oil Co à installer un dépôt d'essence à Fès	981
Nominations et démissions dans divers services	981
Erratum au B. O. n° 451 du 14 juin 1921	982

PARTIE NON OFFICIELLE

Voyage au Maroc, de M. Paul Laffont Sous-Secrétaire d'État des Postes et Télégraphes	982
Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 11 juin 1921	989
Avis relatif à l'opération de retrait des billets de la Banque d'Autriche-Hongrie	989
Errata aux B. O. n° 447 et 448 (Commission arbitrale des Litiges Miniers)	989
Erratum au B. O. n° 451 (Programme de colonisation en 1921)	989
Avis relatif à l'importation des plantes au Maroc	989
Propriété Foncière. — Conservation de Rabat : Extraits de réquisitions n° 496 à 500 inclus ; Avis de clôtures de bornages n° 2606 et 102. — Conservation de Casablanca : Extraits de réquisitions n° 4067 à 4092 inclus ; Extraits rectificatifs concernant les réquisitions n° 1597, 1647, 3473 ; Avis de réouvertures des délais concernant les réquisitions n° 455 et 1070 ; Nouvel avis de clôture de bornage n° 1597 ; Avis de clôtures de bornages n° 2396, 2467, 2931, 3052, 3055, 3056, 3074, 3189 et 3512. — Conservation d'Oujda : Extrait de réquisition n° 552 ; Avis de clôture de bornage n° 320.	990
Annonces et avis divers	998

RÉCEPTION AU PALAIS DE S. M. LE SULTAN à Fès à l'occasion de l'Aïd Seghir.

A l'occasion de la fête de l'Aïd Seghir, le général Maurial, commandant la Région de Fès, a été reçu par S.M. le Sultan.

Le général Maurial a prononcé le discours suivant :

Sire,

La présence de Votre Majesté dans la capitale religieuse du Moghreb, à laquelle elle porte un si haut intérêt, me fait un devoir, en ce grand jour de fête, — l'Aïd Seghir qui clôt le Ramadan, — de venir lui présenter les vœux que nous formons pour son auguste personne, pour la prospérité de son Empire, pour la grandeur de son Règne.

L'honneur qui m'est échu aujourd'hui, se double de la véritable joie que j'éprouve à formuler des souhaits qui sont l'expression sincère de nos sentiments, basés sur le respect absolu des institutions mahzénienues, des croyances religieuses, du statut personnel du régime du Protectorat établi par les traités.

Ces principes ne sont nullement contraires aux idées de progrès que la France, dans sa mission civilisatrice, poursuit ici, en collaboration étroite avec Sa Majesté, les hauts dignitaires qui l'entourent et ses représentants dans les diverses parties de son Empire.

C'est en nous inspirant constamment des directives du Maréchal Lyautey, notre Résident Général, qui nous communique sa foi et ses convictions, que nous tendons toute notre énergie et toute notre volonté au développement matériel et moral de ce beau pays, resserrant chaque jour de plus en plus les liens qui unissent la nation protégée à la nation protectrice, et tirant de cette harmonie le succès de nos efforts communs.

Par le sang généreusement versé et mêlé à celui de

nos soldats sur les champs de bataille d'Europe, vos troupes, Sire, ont cimenté l'union indissoluble des deux peuples. Cette union dans le sacrifice, nous la notons encore chaque jour dans les postes avancés, où sous la poussée héroïque des askers marocains joints aux éléments français, s'élargit et se consolide la zone de sécurité.

Permettez que je rende hommage à ces vaillants qui font reculer chaque jour, au prix de leur vie, la limite de la dissidence, limite derrière laquelle se continue toute une organisation économique, intellectuelle et sociale dont l'essor prodigieux montre au monde que, sous votre égide et votre clairvoyante autorité, le Maroc, fidèlement attaché à ses institutions traditionnelles, ne cesse de progresser et de se fortifier dans l'ordre et le travail.

C'est là une constatation bien réconfortante et rassurante pour l'avenir de votre Empire, à la prospérité duquel nous vouons toute notre activité et notre dévouement.

En terminant, laissez-moi vous assurer, Sire, de nos sentiments personnels de déférence et de respect à votre égard.

S. M. le Sultan a répondu :

Nous sommes, Général, très touché des vœux et des sentiments que vous venez de Nous exprimer à l'occasion de l'Aïd Seghir. Nous vous en remercions vivement.

Il n'était certes pas besoin de rappeler les principes et les méthodes de travail qui sont à la base de l'œuvre que poursuit ici le Gouvernement de la République, en collaboration confiante et continue avec Notre Makhzen. Mais il Nous a été particulièrement agréable d'entendre une fois de plus, et dans Notre palais de Fès, proclamer et consacrer ce programme par la bouche de qui a été pendant de longs mois un des collaborateurs les plus directs de M. le Résident Général.

C'est également avec beaucoup d'opportunité et de justice que vous avez, en ce jour de fête, où tous les cœurs sont à la joie, évoqué l'union et les sacrifices dont l'étroite collaboration militaire des troupes françaises et de Nos soldats donne chaque jour l'exemple dans de durs combats.

Et depuis Notre séjour à Fès, c'est-à-dire à distance relativement courte de certains des points de combat, Nous avons, ainsi que Notre Makhzen, suivi avec un intérêt très vif les péripéties des luttes que livrent côte à côte vos troupes et Nos sujets, et les résultats déjà obtenus au cours des derniers mois.

Nous formons, Nous et Notre Makhzen, les souhaits les plus sincères pour que la noble tâche, qui vise à la pacification de toutes les régions de Notre Empire, se poursuive et s'achève dans les conditions conformes à vos désirs et aux Nôtres, sous la haute direction de M. le Maréchal Lyautey, dont nous ne cessons de considérer la présence parmi nous comme le plus sûr garant de la sollicitude du glorieux Gouvernement de la République à l'égard de cet Empire Fortuné.

PARTIE OFFICIELLE

DAHIR DU 11 MAI 1921 (3 Ramadan 1339)
instituant un registre central du commerce:

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef)

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos sujets.

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très-Haut en illustrer la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à l'Office marocain de la Propriété industrielle, un registre central du commerce.

ART. 2. — Toute inscription au registre du commerce d'un nom de commerçant ou d'une raison de commerce doit être requise au secrétariat du tribunal de 1^{re} instance du lieu où se trouve l'établissement principal du commerçant ou le siège de la raison de commerce.

Dans les cinq jours de l'inscription, un extrait en sera transmis par les soins du secrétaire-greffier à l'Office marocain de la Propriété industrielle pour y être transcrit sur le registre central du commerce.

Cette transcription vaudra protection, soit dans toute la zone française du Maroc, si les intéressés le requièrent, soit dans la localité ou le ressort judiciaire qui sera par eux spécialement désigné.

Toutefois le dépôt d'un nom de commerçant ou d'une raison de commerce appelé à servir en même temps de marque de commerce devra, pour valoir protection de cette marque, être effectué suivant les prescriptions relatives aux marques de fabrique.

ART. 3. — La publication au *Bulletin Officiel* des noms et des raisons de commerce déposés est effectuée par les soins de l'Office marocain de la Propriété industrielle. Cette publication est la seule obligatoire.

ART. 4. — Dans les deux mois de la promulgation du présent dahir, les secrétariats-greffes où il est tenu un registre du commerce devront adresser le relevé par ordre chronologique des noms ou des raisons de commerce, dont l'inscription a été antérieurement requise, à l'Office marocain de la Propriété industrielle, qui en assurera immédiatement la transcription au registre central du commerce.

ART. 5. — L'Office marocain de la propriété industrielle publiera, au début de chaque année, un recueil donnant tous renseignements utiles sur les noms ou les raisons de commerce portés au registre central du commerce.

ART. 6. — Le registre central du commerce est public. Chacun peut le consulter, s'en faire délivrer sans frais un extrait certifié ou prendre lui-même copie des indications ou inscriptions qui y sont portées.

ART. 7. — Lorsqu'une année se sera écoulée, à dater de l'inscription d'un nom ou d'une raison de commerce au registre du commerce, sans que le bénéficiaire en ait fait usage, l'annulation pourra en être prononcée par le Tribunal

de première instance, à la requête de tous intéressés. Il sera fait mention de cette annulation en marge de l'inscription et il en sera donné avis à l'Office marocain de la Propriété industrielle, pour que semblable mention soit portée au registre central du commerce.

Toute personne qui même après avoir fait usage d'un nom ou d'une raison de commerce, aura cessé de s'en servir depuis plus d'une année, perdra le privilège attaché à son inscription au registre du commerce. La radiation de cette inscription ne pourra toutefois être prononcée que par le Tribunal de première instance, sur la demande des intéressés.

ART. 8. — Les dispositions du Livre I^{er}, Titre 3^o du dahir formant code de commerce, relatives au registre du commerce, qui sont contraires à celles du présent dahir, sont abrogées.

*Fait à Fès, le 3 Ramadan 1339,
(11 mai 1921).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 17 juin 1921.

**Le Maréchal de France,
Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.**

DAHIR DU 11 MAI 1921 (3 Ramadan 1339)
modifiant l'article 37 du dahir du 28 décembre 1919
sur les perceptions.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos sujets.

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Le septième alinéa de l'article 37 du dahir du 28 décembre 1919, sur les perceptions, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour toute réquisition d'inscription de firme au registre du commerce, valant protection pour toute la zone française du Maroc, y compris le procès-verbal et le certificat de dépôt, tous extraits pour la publicité et pour la transcription au registre central du commerce, l'insertion de ces extraits au *Bulletin Officiel* et leur affichage dans les locaux du tribunal est de 100 francs.

« Pour toute réquisition d'inscription de firme au registre du commerce, valable pour une seule localité ou pour un seul ressort judiciaire, elle est de 40 francs.

« Lorsqu'une réquisition comprend plusieurs firmes, la taxe judiciaire est perçue sur chacune d'elles, comme si elles avaient fait l'objet de réquisitions distinctes. »

*Fait à Fès, le 3 Ramadan 1339,
(11 mai 1921).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 17 juin 1921.

**Le Maréchal de France,
Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.**

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 10 JUIN 1921

(3 Chaoual 1339)

homologuant une délibération du Conseil de réseau relative à une classification de stations.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 18 décembre 1920 (6 Rébia II-1339), sur la Régie des Chemins de fer à voie de 0 m. 60, modifié par le dahir du 5 avril 1921 (26 Rejeb 1339),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est homologuée la délibération du Conseil de réseau en date du 4 juin 1921, portant création, ouverture, classification de stations, haltes et arrêts.

En conséquence, et à compter du 1^{er} juin 1921 :

1^o Il est créé, au terminus de l'embranchement des exploitations de phosphates sur l'embranchement Ber Rechid-Oued-Zem, une station dénommée « Jniba ».

2^o Les haltes de Ceflet et de Gouttitir (P.M. 131 et 151 de la ligne Oujda-Taza); sont déclassées et deviennent arrêts.

3^o Le garage d'El Agreb (P.K. 138 de la ligne Oujda-Taza) est ouvert au trafic public et classé dans la catégorie des haltes.

ART. 2. — Le Directeur du réseau des Chemins de fer à voie de 0 m. 60 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Rabat, le 3 Chaoual 1339,
(10 juin 1921).*

**MOHAMMED BEN ABD EL OUAHAD,
Naïb du Grand-Vizir.**

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 18 juin 1921.

**Pour le Maréchal de France,
Commissaire Résident Général,**

**Le Secrétaire Général du Protectorat,
DE SORBIER DE POUGNADORESSE.**

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DU RÉSEAU
DES CHEMINS DE FER A VOIE DE 0 m. 60**
homologuant une délibération du Conseil de réseau.

**LE LIEUTENANT-COLONEL, DIRECTEUR DU RÉSEAU
DES CHEMINS DE FER A VOIE DE 0 m. 60,**

Vu le dahir du 18 décembre 1920 sur la Régie des Chemins de fer à voie de 0 m. 60, modifié par le dahir du 5 avril 1921 ;

Vu l'arrêté viziriel du 5 avril 1921, réglant le mode d'établissement des tarifs de transport des Chemins de fer à voie de 0 m. 60,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est homologuée la délibération du Conseil de réseau, en date du 4 juin 1921, portant modifications et création de tarifs.

Les dispositions de cette délibération deviendront exécutoires aux dates fixées en son article I^{er}.

Rabat, le 4 juin 1921.

THIONNET.

Délibération du Conseil du réseau en date du 4 juin 1921 portant modifications et création de tarifs.

LE CONSEIL DE RÉSEAU,

Délibérant conformément aux dispositions du dahir du 18 décembre 1920, sur la Régie des Chemins de fer à voie de 0 m. 60, modifié par le dahir du 5 avril 1921,

A adopté, dans sa séance du 4 juin 1921, les dispositions dont la teneur suit :

TARIFS SPÉCIAUX DE P.V.

ARTICLE UNIQUE. — Il est créé l'additif temporaire ci-après au tarif spécial P.V. 2 avec application du 20 juin 1921.

ADDITIF TEMPORAIRE AU TARIF SPÉCIAL P. V. 2

IV. — Dispositions spéciales à la ligne Oued Zem-Casablanca

Trains réguliers. — A partir du 20 juin 1921, il sera mis chaque jour à la disposition des expéditeurs de céréales à Oued Zem, la capacité de deux trains réguliers, soit environ 6 wagons.

La répartition et l'ordre d'attribution des wagons aux divers expéditeurs, après satisfaction des besoins de la Guerre, seront fixés le 20 de chaque mois pour la durée du mois suivant, après l'intervention de l'autorité administrative locale.

Trains spéciaux. — En outre de la capacité normale ci-dessus il sera mis, à la descente, à la disposition des expéditeurs, dans la limite du matériel disponible, des trains complets spéciaux, composés d'au moins trois wagons, pour lesquels il sera perçu une surtaxe forfaitaire de 400 francs par véhicule pour les wagons de 8 tonnes de capacité et de 500 francs pour les wagons de 10 tonnes. Cette surtaxe sera perçue avant l'expédition.

Les demandes de trains spéciaux devront parvenir à la Direction du Réseau à Rabat avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

La répartition et l'ordre d'attribution des trains seront fixés, s'il y a lieu, par l'autorité administrative.

Pour expédition conforme :

Rabat, le 4 juin 1921.

Le Directeur du Réseau,
THIONNET.

RÈGLEMENT (1)

des « Courses de la Guerre » subventionnées par le Service des remontes et haras marocains.

ARTICLE PREMIER. — Les « Courses de la Guerre » sont instituées exclusivement pour les poulains entiers et les pouliches, issus des étalons de l'Etat, nés et élevés dans la circonscription hippique où se tient la réunion, de bonne conformation et exempts de tares.

(1) Ce règlement abroge le règlement du 17 juillet 1917, inséré au B.O. du Protectorat n° 248, du 23 juillet 1917.

Ne seront admis à faire courir, dans chaque territoire, que les habitants indigènes qui y ont leur résidence.

Les « Courses de la Guerre » sont divisées en deux catégories :

- 1° Les courses de poulains ;
- 2° Les courses de pouliches.

Chaque catégorie ne comprend qu'une série, pour sujets de trois ans et demi.

Les engagements ne comportent aucune entrée. Ils seront reçus jusqu'à la veille du jour de la réunion, au bureau des Renseignements ou au siège du Contrôle civil, où, après constatation de l'identité de l'animal, il sera délivré un certificat provisoire d'admission.

Tous les animaux inscrits pour les courses seront examinés par le Comité de remonte dans la matinée du jour des courses, et n'y seront définitivement admis que ceux réunissant les conditions d'âge et de conformation voulues.

Les sujets engagés seront montés avec le harnachement indigène par des Marocains de la circonscription hippique n'ayant pas la profession de jockey; le mors de filet français sera toléré, le poids sera le suivant :

Minimum :

Pouliches : 68 kilogrammes ;

Poulains : 70 kilogrammes.

Afin de donner à ces épreuves la plus grande valeur possible au point de vue de l'appréciation de la qualité des animaux, les Comités des courses, tout en exigeant que le poids minimum indiqué ci-dessus soit porté, s'efforceront d'amener les concurrents à monter à poids aussi rapproché que possible de ce minimum.

La distance à parcourir pour chacune des deux catégories est de 1.500 mètres, autant que possible en ligne droite, elle devra être parcourue en 2 minutes 20 secondes.

ART. 2. — Ces courses ont lieu chaque année, au moment des distributions de primes à l'élevage de l'espèce chevaline, c'est-à-dire en automne.

Dans les centres où elles sont organisées, ces courses sont courues sous forme d'éliminatoires et de finale entre les placés de chacune des éliminatoires.

La finale est courue par les trois premiers arrivés dans chaque éliminatoire et sera gagnée sans limite de temps.

Les vainqueurs de chaque catégorie recevront un certificat attestant leur succès ; ce certificat leur sera remis en même temps que le prix et signé par les membres du jury.

ART. 3. — S'il se présente pour disputer un même prix un nombre de chevaux trop considérable pour qu'ils puissent sans danger entrer en lice en même temps, les concurrents seront divisés en pelotons de 8 à 10 chevaux au plus qui courront successivement.

ART. 4. — L'allocation donnée pour une réunion de courses sera répartie de la façon suivante :

La moitié de l'allocation sera réservée à doter la finale ;

L'autre moitié sera réservée à doter les éliminatoires.

Dans chaque course, qu'elle soit « belle » ou « éliminatoire », l'allocation sera répartie de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------|------|
| 1 ^{er} prix | 7/10 |
| 2 ^e prix | 2/10 |
| 3 ^e prix | 1/10 |

Le Maréchal de France, Commandant en Chef :
LYAUTEY.

ARRÊTÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS

autorisant la « Vacuum Oil Company » à installer un
entrepôt d'essence et de pétrole à Fès.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu la demande présentée le 8 avril 1921 par MM. G. Buan, Maillot et Cie à Casablanca, pour le compte de la « Vacuum Oil Company », à l'effet d'obtenir, en faveur de ladite compagnie, l'autorisation d'installer à Fès un entrepôt d'essence et de pétrole sur un terrain à elle appartenant et situé à 300 mètres environ à gauche de la route de Meknès à Fès, entre le sanatorium et une carrière en exploitation ;

Vu le dahir du 23 août 1914, portant réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Vu l'arrêté viziriel du même jour, portant classement desdits établissements et rangeant les entrepôts d'essence dans la première catégorie ;

Vu l'enquête ouverte à Fès du 1^{er} au 31 mai 1921 et l'avis du Contrôleur civil chef des Services municipaux de cette ville,

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — La « Vacuum Oil Company » est autorisée à installer un entrepôt d'essence et de pétrole sur un terrain à elle appartenant et situé à Fès, à 300 mètres environ à gauche de la route de Meknès à Fès, entre le sanatorium et une carrière en exploitation.

ART. 2. — Cette autorisation est soumise aux conditions stipulées par le dahir du 23 août 1914 sus-visé.

En vertu de l'article 10 dudit dahir la Compagnie permissionnaire sera notamment tenue de disposer en permanence à l'entrée des bâtiments et magasins un nombre d'extincteurs suffisant pour enrayer immédiatement tout commencement d'incendie dans l'une ou l'autre partie desdits bâtiments.

ART. 3. — L'ingénieur, chef du Service des Travaux publics de l'arrondissement de Fès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 11 juin 1921.

P. le Directeur général des Travaux publics :
Le Directeur général adjoint,
MAITRE DEVALLO

NOMINATIONS ET DÉMISSIONS dans divers services.

Par décret en date du 31 mai 1921, M. KIEFFER, Georges, contrôleur civil suppléant de 2^e classe, en disponibilité, est réintégré, à dater du 15 mai 1921, dans le cadre du Contrôle civil du Maroc.

Par arrêté du Secrétaire Général du Protectorat en date du 8 juin 1921, M. CONNET, Joseph, rédacteur de 4^e classe du cadre administratif de la Direction des Affaires civiles, détaché à l'Annexe de contrôle de Ber Rechid, est nommé adjoint des Affaires indigènes de 5^e classe, à compter du 1^{er} mai 1921 en ce qui concerne le traitement et du 27 mars 1919 au point de vue exclusif de l'ancienneté.

Par arrêté du Secrétaire Général du Protectorat en date du 10 juin 1921, M. DIDELO, André, Marie, Eugène, bachelier de l'enseignement secondaire, domicilié à Oran, est nommé commis de 5^e classe du Service des Contrôles civils, à dater de la veille de son embarquement pour le Maroc, et affecté en cette qualité à l'Annexe de Contrôle de Ber Rechid.

Par arrêté du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, en date du 9 juin 1921, M. GAUVRY, Ernest, chimiste principal de 4^e classe à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Laboratoire officiel de Chimie de Casablanca) est nommé chimiste principal de 3^e classe, à compter du 1^{er} juin 1921.

Par arrêté du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, en date 20 avril 1921, M. CRÉPIN, Roger, ingénieur adjoint des Améliorations agricoles de 4^e classe à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, est nommé ingénieur adjoint de 3^e classe, à compter du 1^{er} mai 1921.

Par arrêté du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, en date 20 avril 1921, M. HEBERT, Gaston, agent de culture stagiaire à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service de l'Agriculture) est nommé agent de culture de 6^e classe, à compter du 15 mars 1921.

Par arrêté du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, en date 20 avril 1921, M. DAUDON, Jean-Marie, commis de 4^e classe à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service du Commerce et de l'Industrie), est nommé commis de 3^e classe, à compter du 15 avril 1921.

Par arrêté du Directeur général des Travaux publics en date du 8 juin 1921, M. TEILLET, Henri, ingénieur adjoint des Travaux publics de l'Etat de 3^e classe (Service des Ponts et Chaussées), mis en service détaché pour servir au Maroc, est nommé ingénieur adjoint des Travaux publics de 3^e classe, pour compter du 1^{er} juin 1921.

Par arrêté du Chef du Service de la Conservation de la Propriété Foncière, en date du 2 juin 1921, M. PRADEL, Henri, géomètre engagé par contrat en service à la Conservation de la Propriété Foncière à Rabat, est nommé géomètre adjoint stagiaire du corps des agents topographes et topomètres des Services civils, à compter du 1^{er} juin 1921 pour le traitement et du 15 novembre 1920 (date de sa prise de service) pour l'ancienneté.

Par arrêté du Chef du Service de la Conservation de la Propriété Foncière, en date du 10 juin 1921, M. KNAUB, Georges, receveur de 4^e classe de l'Enregistrement, des Do-

maines et du Timbre, rédacteur principal de 3^e classe au Service de la Conservation de la Propriété Foncière, est promu rédacteur principal de Conservation de 1^{re} classe à compter du 17 mai 1921, date de sa promotion métropolitaine.



Par arrêté du Chef du Service de la Conservation de la Propriété Foncière, en date du 9 juin 1921, M. KEBAILI CHEDLI, interprète foncier stagiaire à la Conservation de Casablanca, est nommé interprète foncier de 6^e classe à compter du 9 juin 1921.



Par arrêté du Directeur général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, en date du 9 juin 1921, M. AMALRIC, Ernest, Louis, inspecteur d'Agriculture de 3^e classe à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service de l'Agriculture), est nommé inspecteur de l'Agriculture de 2^e classe, à compter du 1^{er} juin 1921.



Par arrêté du Chef du Service des Douanes, en date du 8 juin 1921, la démission de son emploi, offerte par M. JOUFFRAZ, Prosper, Constant, commis de 1^{re} classe des Douanes, est acceptée pour compter du 26 mai 1921.



Par arrêté du Directeur des Affaires civiles en date du 24 mai 1921, la démission de son emploi offerte par M. MIALON, Octave, surveillant à la prison de Salé, est acceptée, pour compter du 1^{er} juin 1921.

ERRATUM AU BULLETIN OFFICIEL N° 451 DU 14 JUIN 1921

Arrêté viziriel du 30 avril 1921 (21 Chaabane 1339), modifiant l'organisation de la Société indigène de prévoyance des Ahmar Guich (adjonction de deux nouvelles sections : Sektana-Rherhaïa et Ourika).

Page 938 :

ARTICLE PREMIER. —

Au lieu de :

La Société de Prévoyance des Ahmar-Guich comprendra les tribus de l'Annexe des Ahmar-Guich et sera formée des six sections suivantes : Guich du Haouz, Ahmar (Zerrarat), Ahmar (Zerrarat), Ahmar (Ouled Youssef), Sektana-Rherhaïa, Ourika.

Lire :

La Société de Prévoyance des Ahmar-Guich comprendra les tribus de l'Annexe des Ahmar-Guich et sera formée des cinq sections suivantes : Guich du Haouz, Ahmar (Zerrarat), Ahmar (Zerrarat), Sektana-Rherhaïa, Ourika.

PARTIE NON OFFICIELLE

VOYAGE AU MAROC DE M. PAUL LAFFONT sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, ayant bien voulu accepter l'invitation qui lui était faite de venir inaugurer le nouvel Hôtel des Postes de Rabat, quittait Paris le 22 mai 1921 au soir, accompagné de M. J. Darnaud, chef adjoint de son cabinet. Le mardi 24 mai, il se trouvait à Madrid, où M. De France, notre ambassadeur, organisait en son honneur une réception de la colonie française ; le 25, il arrivait à Algésiras et le 26 à Tanger.

M. P. Laffont était reçu à Tanger par M. de Carbonnel, ministre de France, et par MM. Walter, directeur de l'Office des P.T.T. du Maroc, et Bénazet, contrôleur en chef de la Région de Rabat, venus de Rabat à sa rencontre.

Après une visite aux principales œuvres françaises de Tanger, l'importante colonie française de cette ville venait présenter ses devoirs au représentant du Gouvernement de la République, qui dînait ensuite à la Maison de France.

Le 27, M. Laffont quittait Tanger en automobile, passant par Larache, où il était salué par M. Achard, consul de France, et arrivait un peu avant midi à la frontière de la zone française, où il avait la surprise d'un brillant spectacle : son cortège était entouré par les mokhazenis et de nombreux cavaliers indigènes, sous les ordres du capitaine Monnier, chef du bureau de Renseignements d'Arbaoua, et cette escorte se livrait à une superbe fantasia dans un cadre imposant et sous un ciel magnifique.

La diffa préparée à Arbaoua réunissait bientôt autour du ministre et de sa suite le capitaine Monnier, le consul d'Espagne et les officiers du Service des Renseignements d'El Ksar, ainsi que les colons de la région.

A Souk el Arba du Rarb, où une réception était organisée, l'on apprit que le bac de Si Allal Tazi ne fonctionnait pas, et l'itinéraire prévu dut être allongé d'un crochet sur Mechra bel Ksiri. L'arrivée à Kénitra et à Rabat fut de ce fait retardée de deux heures.

L'arrêt à Kénitra fut réduit au minimum ; après la présentation par M. Becmeur, contrôleur en chef de la Région du Rarb, des autorités civiles et militaires et des notabilités de la ville, M. Laffont visita rapidement l'Hôtel des Postes et adressa une allocution au personnel, qui lui était présenté par M. Walter.

A 8 heures et demie seulement, le cortège du ministre arrivait sur les terre-pleins du port de Rabat, où l'attendait une réception solennelle. Le Maréchal de France Lyautey, après quelques mots de bienvenue, faisait passer le ministre devant les troupes rangées pour le recevoir, et qui encadraient l'étendard du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique et le drapeau du 1^{er} régiment colonial du Maroc, et lui présentait ensuite S. Exc. le Grand Vizir : M. de Sorbier de Pougnaïdore, secrétaire général du Protectorat ; les directeurs généraux, directeurs et chefs de service du Protectorat ; les chefs de la Cour et les magistrats ; les autorités militaires ; le pacha de Rabat et les membres de la Commission municipale ; le président de la Chambre d'Agriculture ; les délégués des divers groupements de Rabat ; enfin, le groupe des Ariégeois, compatriotes de M. P. Laffont. Malgré la fatigue de son voyage, le ministre savait trouver un mot ai-

mable pour chacun de ses interlocuteurs, dont il connaissait déjà un certain nombre, puisqu'il a déjà fait un court séjour au Maroc en 1920.

Cette cérémonie terminée, le cortège se reformait, escorté par des pelotons de spahis et de chasseurs d'Afrique, gravissait la rampe de la Douane, pendant que tonnait la salve d'honneur réglementaire, passait sur le boulevard el Alou, où étaient massées, dans le plus bel alignement, toutes les troupes de la garnison, dont les unités montraient successivement, à la lueur des phares d'automobiles, des haies de sabres et de baïonnettes, et l'on arrivait, par le boulevard Gouraud et l'avenue Dar el Makhzen, illuminée, à la Résidence Générale, brillamment éclairée, elle aussi, en l'honneur de son hôte.

Le samedi 28 mai, à 3 heures, a lieu l'inauguration solennelle de l'Hôtel des Postes de Rabat. En présence d'une foule nombreuse, qui se presse dans le grand hall de cet édifice, dû à M. Laforgue, et particulièrement bien conçu, aux divers points de vue du confort, de l'hygiène et de l'organisation du service, M. Walter, directeur de l'Office des P.T.T., prononce le discours suivant :

Monsieur le Ministre, Monsieur le Maréchal, Madame la Maréchale, Mesdames et Messieurs,

Il n'y a pas d'inauguration sans discours, et malgré mon inexpérience dans l'art d'agencer les mots et périodes agréables et surtout de les dire avec le talent d'un orateur, je dois me soumettre à une règle qui remonte aux temps les plus anciens.

L'appréhension et la gêne que me causent cette obligation sont étouffées par la très vive joie que j'éprouve à voir notre Hôtel des Postes inauguré aujourd'hui par vous, Monsieur le Ministre, qui avez bien voulu vous imposer la fatigue d'un long et pénible voyage pour marquer à nos yeux l'affectueux intérêt que vous portez à un service qui est, pour ainsi dire, l'enfant émancipé de celui que vous dirigez avec tant de ferme compétence, et pour marquer également aux yeux de nos compatriotes établis à Rabat et aussi de l'étranger l'intérêt agissant et continu que porte le Gouvernement français au développement de notre influence au Maroc et à la mise en valeur de ce merveilleux pays. Je me permets de vous en exprimer ici mes remerciements les plus sincères.

Cet édifice a été commencé en juin 1918, au moment où nos troupes avaient tenu tête à leurs adversaires de toujours et se préparaient à reprendre une offensive nouvelle ; il peut être considéré comme un témoin durable de notre foi constante dans le succès de nos armes.

Je ne vous dirai pas, Monsieur le Ministre, ce que nous avons fait pendant la guerre, vous êtes déjà venu au Maroc et vous avez pu constater que le chef éminent à qui le Gouvernement de la République avait confié les destinées de ce pays, avait su, non seulement le conserver à l'influence française, mais encore l'organiser avec plus de rapidité qu'en temps de paix. Et pendant que, dans une ruée de barbares animés d'une folie destructive, les joyaux de notre architecture s'écroulaient dans la France meurtrie, ici, dans cette nouvelle France, malgré l'angoisse qui étreignait nos cœurs, nous bâtissons dans le calme d'une paix sereine...

Cet édifice, comme celui de Casablanca, inauguré en 1919, remplit toutes les conditions désirables d'élégance et de confort pour le public, de commodité et d'hygiène pour

le personnel, de facilité et de rapidité pour l'exécution du service.

Il présente une autre analogie avec celui de Casablanca : il lui ressemble dans l'harmonie des lignes et la perfection de l'exécution, comme un frère, si je puis dire, et cela n'est pas pour surprendre, car ils ont le même père. Si vous n'étiez ici, Monsieur le Ministre, je ne dirais rien du talent et de la conscience professionnelle de mon ami Laforgue, à qui les habitants de Rabat doivent le monument que vous inaugurez, car ce talent et cette conscience sont aussi fermement établis que les fondations des édifices qu'il érige. Il s'est, dans cette nouvelle œuvre, dépensé sans compter, ne ménageant ni son temps, ni sa peine, et je tiens à lui en témoigner publiquement toute ma reconnaissance.

Je ne saurais non plus oublier le très précieux concours que nous apporta, pour l'élaboration des plans et la réalisation des travaux, le bon M. Prost, à qui le Maroc doit déjà tant de belles choses.

Et puisque j'en suis aux remerciements, permettez-moi d'en adresser aux entrepreneurs, MM. Compagnon et Mifsud, d'abord, chargés de la maçonnerie, Heguy, Carrères, Magnolon, de la menuiserie, Clappe, Delpierre, de la peinture, Barbié et Bontin, de la ferronnerie, Mignot, de la plomberie, et leurs ouvriers.

Les efforts de tous ont abouti à l'édification de ce beau bâtiment, qui fera oublier aux premiers habitants de Rabat le bureau de poste de la rue Souika, qui ne prenait jour que par une porte donnant sur la rue.

Cet hôtel vous paraîtra peut-être disproportionné par rapport à la population et à l'importance de la ville de Rabat. Permettez-moi de vous rassurer. On m'avait fait la même remarque à Casablanca il y a deux ans, et la meilleure réponse que je puisse faire aux critiques de jadis, c'est de leur dire que l'Hôtel des Postes de Casablanca, qui paraissait immense et grandiose lors de l'inauguration, ne tardera pas à être insuffisant et que je suis obligé d'en envisager dès maintenant l'agrandissement.

C'est que les Services des Postes, des Télégraphes et des Téléphones prennent une extension formidable, sans précédent dans aucune autre colonie. Depuis 1913, le service postal a décuplé d'importance, le nombre des transmissions télégraphiques est passé de 120.000 par an à 2.100.000, augmentant de 1.589 0/0 ; quant aux conversations téléphoniques, qui étaient de 20.000 en 1913, elles sont maintenant de 2.800.000, c'est-à-dire 140 fois plus... Je pourrais vous donner d'autres chiffres tout aussi suggestifs sur les autres parties du service, mais je craindrais d'être trop long et d'abuser de votre temps.

Et malgré cette extension formidable, qui est la meilleure preuve de la prospérité croissante du Maroc, je puis dire que le service fonctionne dans des conditions qui ne sont pas inférieures à celles que l'on constate dans des pays où l'administration fonctionne depuis toujours et n'est pas aux prises avec les difficultés qu'on rencontre journellement dans un pays neuf, grandi en pleine guerre. La majorité du personnel est jeune, mais l'on supplée vite au manque d'expérience quand on est plein de dévouement et de bon vouloir ; je vous le présenterai ce soir et je suis sûr que vous l'estimerez autant que je l'aime moi-même.

Je termine, Monsieur le Ministre, en vous priant de recevoir encore l'expression de notre respectueuse recon-

naissance, et vous demandant, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien décréter que cet Hôtel des Postes sera ouvert au public à partir du 30 mai 1921.

Puis le Maréchal Lyautey prend la parole en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Soyez tranquille, je ne vous fais pas de discours.

Tout ce qui devait vous être dit à l'occasion du fait professionnel, si je puis dire, que consacre aujourd'hui la présence du sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes vient de vous être dit en termes excellents par M. Walter.

Mais je ne saurais manquer, comme représentant de la France en ce pays, d'y souhaiter la bienvenue au membre du Gouvernement de la République qui, malgré les charges particulièrement lourdes de l'heure présente, a voulu et su trouver les quelques jours nécessaires pour nous faire cette visite.

Il y a vraiment quelque mérite à faire un tel voyage, à brüler de rudes étapes, à en braver la fatigue, pour venir inaugurer un simple Hôtel des Postes à Rabat.

Mais c'est que vous avez compris qu'il y avait là autre chose qu'une des formalités coutumières qui se répètent à chaque instant sur le sol de France sans qu'il y ait lieu de déranger un ministre.

Vous avez compris qu'il y avait d'abord à apporter votre encouragement à un personnel vraiment si méritant, qui fait ici un dur métier, sous un dur climat, dans des conditions matérielles dont ce bel Hôtel ne fait que mieux ressortir l'insuffisance sur tant d'autres points, et surtout en face d'un appel de clientèle sans cesse croissante dont les légitimes exigences, commandées par le développement intense de la vie économique, dépassent par la force des choses les possibilités matérielles. Pourquoi n'avouerai-je pas que je me surprends moi-même à être parfois du côté du public qui grogne ? Je n'en suis que plus à l'aise pour reconnaître l'effort d'un personnel subalterne si méritant et dévoué et pour lui rendre toute justice, en commençant par son directeur, que je vois toujours acharné au travail et en qui, de tout progrès, et à ses chefs de service.

Mais vous avez également compris combien la visite, trop rare, d'un membre du Gouvernement nous apportait ici de réconfort à tous. Vous y arrivez dans des conditions personnelles particulièrement favorables. Vous y êtes en effet précédemment venu en personnage non officiel et, avouons-le, moins officiellement on voit, mieux on voit et comprend. On peut écouter et regarder sans avoir l'écran des escortes et des « grosses légumies » dont vous êtes aujourd'hui copieusement entouré.

Mais votre libre vision antérieure vous permet de vous rendre compte mieux et vite. Il ne nous est pas indifférent, dans la lourde tâche que nous remplissons ici, d'être « inspectés » par des yeux sympathiques, et nous savons à quel point les vôtres le sont à notre égard. Vous me l'avez largement prouvé pendant mon dernier séjour à Paris par l'aide si efficace, si chaude et si cordiale que vous m'avez apportée pour y soutenir et y faire triompher les intérêts du pays dont le Gouvernement de la République m'a confié la charge.

Je suis si heureux d'avoir cette occasion publique de m'acquitter envers vous de cette dette de gratitude et, par anticipation, de celle que je sais devoir encore contracter

vis-à-vis de vous pour l'aide éclairée et active que vous continuerez à nous donner.

Merci pour le passé, pour le présent et pour l'avenir.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes prononce ensuite le beau discours suivant, interrompu à plusieurs reprises par de chaleureux applaudissements :

Monsieur le Maréchal, Madame la Maréchale, Mesdames, Messieurs,

Il y a un an à peine, je débarquais au Maroc, pour la première fois. Dans une randonnée que j'aurais voulue plus longue et moins rapide, je parcourais le Sud, l'Ouest et le Nord de ce magnifique pays, où le voyageur ébahi assiste à ce rare et prodigieux spectacle : l'éveil d'un monde.

Depuis lors, mon imagination a refait souvent la route que j'avais suivie dans l'enchantement du printemps marocain.

Ma pensée m'a ramené bien des fois parmi vous, depuis Tanger, dont les minarets et les maisons blanches m'apparaissent dans le sourire d'un matin d'avril, jusqu'à Marrakech, au palais de Ba Ahmed, sur les hautes terrasses, au milieu des jardins fleuris, d'où s'envolent les parfums portés par l'haleine du soir. Et pendant que j'évoquais ces précieux souvenirs, je me rappelais aussi, avec une inexprimable gratitude, l'accueil si cordial que m'avait réservé votre amitié.

Il m'en restait non pas seulement un souvenir admiratif mais mieux encore, comme un regret nostalgique ; et je faisais le rêve d'y revenir un jour, comme un pèlerin d'Islam revient aux villes du Prophète, et de m'arrêter plus longtemps dans Rabat la noble, dans Casablanca la riche, dans Fès la savante, dans Marrakech la sainte, dans toutes les cités vivantes et dans toutes les ruines qui restent les témoins d'une antique et noble civilisation et où s'inscrivent les souvenirs d'un splendide passé.

Il nous appartient ce passé, puisque nous sommes ici, nous Français, les continuateurs d'une longue histoire.

Lorsqu'en Egypte, Bonaparte exaltait le courage de ses soldats, aux prises avec un ennemi supérieur en nombre, en leur montrant l'image invincible d'un passé de quarante siècles dressé au sommet des Pyramides, il évoquait les vieilles civilisations orientales vécues par des sociétés différentes de la nôtre.

Ici, Monsieur le Maréchal, vous avez le légitime orgueil de dire de votre œuvre que 2.500 ans d'histoire française la contemplent.

C'est la Gaule qui fournissait à Carthage les meilleurs et les plus nombreux de ses mercenaires, avec lesquels elle tenait toute la Numidie. C'étaient des Gaulois encore qui, sous la domination romaine, tour à tour soldats, maçons et laboureurs, bâtissaient, semble-t-il, pour l'éternité, ces larges chaussées de pierre qui sillonnent l'antique Moghreb.

C'est avec les Francs que se livra, dans les plaines de Poitiers, le duel décisif entre l'Orient et l'Occident.

Comme des ennemis loyaux qui s'estiment en se combattant, la France et l'Islam ont bien des fois croisé l'épée, mais pour se retrouver enfin unis par une solide et définitive amitié.

A peine le Sultan de Constantinople avait-il conclu avec la monarchie française un pacte d'alliance, qui devait durer trois siècles, que le Sultan du Maroc recevait le consûl

de France, devenu ici le premier représentant d'une nation chrétienne.

Le Français venu au Maroc rencontre parfois une ville morte adossée au flanc d'une colline ou étalée dans la plaine. Des colonnes brisées, des pans de murs révèlent l'emplacement des cirques, des aqueducs, des thermes, des jardins.

Déchirant le voile du passé, son esprit reconstitue alors la ville de terre, de pierre et de marbre, où vécurent ses ancêtres romains et gaulois, et le passant hâtif s'arrête ému devant ces monuments impérissables de la beauté latine.

Par une heureuse fortune, la France reprend, aujourd'hui, l'œuvre qui paraissait à jamais compromise de la paix romaine. Héritière des traditions latines, continuant l'action des duumvirs, des décuriens et des flamines, appuyée sur sa force, elle crée l'ordre et la sécurité.

Cette Babel africaine avait besoin d'un arbitre impartial et fort. Toutes les races du vieux monde avaient porté leurs alluvions en cette terre numide : Berbères venus d'Europe, Arabes venus d'Asie, Syriens, Romains, Byzantins, Vandales de Germanie, passant comme une tempête et ne laissant après eux que des ruines ; Sahariens métissés, venant du désert vers les riches plaines du Nord.

Toutes ces races avaient laissé quelque chose d'elles-mêmes dans les populations de l'Afrique méditerranéenne.

Sur ces humanités disparates, l'Islam a jeté son manteau, couvrant d'une teinte uniforme la diversité des individus et la multiplicité de leurs origines. Et c'est ce qui explique en partie que dans ce pays atlantique, situé aux confins de l'ancien monde, sur cette terre berbère, où vous avez dû, plus d'une fois, Monsieur le Maréchal, rencontrer, dans la montagne, des hommes aux cheveux blonds et au clair regard, semblables à vos compatriotes lorrains, se prolonge toute la féerie de l'Orient magique.

En parfait accord avec l'Islam, la France renoue aujourd'hui le fil interrompu de l'Histoire : du Maroc à la Syrie elle protège toute la civilisation orientale et veille sur son évolution. A l'abri de sa force, les capitales antiques, les métropoles musulmanes, comme Fès et Damas, retrouvent ou ont retrouvé leur splendeur passée. La paix française a fait surgir lentement des sables, les cités romaines et jusqu'aux villes puniques que l'on croyait à jamais disparues.

La France accomplit cette œuvre magnifique, sans cesser jamais d'être pacifique et humaine. Les sociétés qui vivent ici sous sa protection ont égalé en splendeur toutes les civilisations de l'Europe. La France le sait, elle ne méconnaît rien de leur grandeur morale. Elle respecte leurs traditions, leurs coutumes et leur foi. Elle veut que, sous son égide, l'Islam puisse vivre et se régénérer ; vivre dans son cadre, se régénérer suivant son propre génie.

Elle pouvait imposer à ce pays d'un seul coup et par la force, toutes ses institutions et toutes ses lois. Elle a eu la sagesse de s'en abstenir et de mesurer prudemment son action bienfaisante.

En plein accord avec le Gouvernement Chérifien, elle a juxtaposé la vie française à la vie marocaine, sans gêner ni l'une ni l'autre. Toutes les deux ont profité de leurs relations de confiance réciproque. Et c'est ainsi que la politique française au Maroc est apparue comme la forme la plus parfaite de notre action coloniale.

Cette politique de sagesse a pu provoquer certaines impatiences. Elle s'est justifiée d'elle-même par les résultats qu'elle a produits.

Parce qu'elle s'est toujours montrée généreuse et désintéressée, parce qu'elle a toujours pensé à autre chose qu'à des intérêts matériels, la France, au jour du danger, a vu accourir sous son drapeau tous les enfants de ses possessions lointaines et même de celles qui, depuis plus de trois siècles, n'étaient plus françaises que par le souvenir.

Et c'est parce que le monde musulman a reconnu les bienfaits qu'elle lui avait apportés, parce qu'il savait le respect dont elle entoure ses institutions et sa foi, que les soldats de l'Islam ont brillé au premier rang des défenseurs de la Patrie commune.

Militairement, économiquement, le Maroc nous a puissamment aidés pendant la guerre. Tel a été son concours qu'on peut se demander aujourd'hui si la France ne doit pas au Maroc plus encore que le Maroc ne doit à la France.

Le Gouvernement de la République exprime sa gratitude à tous ceux, Français et Indigènes, qui ont ici collaboré au salut de la Patrie.

Depuis le jour où il fut intronisé par les oulémas, S.M. le Sultan Moulay Youssef n'a cessé de témoigner à la France sa loyale affection. En réorganisant le Makhzen, en associant à son œuvre ses vizirs, ses pachas, ses caïds, Elle a exercé l'influence la plus heureuse sur les destinées de l'Europe.

Quant à vous, Monsieur le Maréchal, vous avez présidé à la naissance du Protectorat marocain, et vous l'avez conduit, à travers des difficultés dont certaines furent angoissantes, à la prospérité dont il jouit aujourd'hui.

Vous avez infusé une vie intense à ce pays, qui paraissait, il y a dix ans encore, s'obstiner dans son isolement et qui se refusait au progrès universel, en s'immobilisant dans le silence et dans l'oubli.

Avec des moyens limités vous avez fait la guerre aux groupements hostiles et le bled-siba s'est rétréci de jour en jour. Vous avez tenu le front berbère au nord de Taza, au sud de Fès et de Meknès, sur la Moulouya, au Tadla, au sud de Marrakech. Pendant que vos troupes montaient la garde devant le pays chleuh, vous avez, dans le pays, édifié des villes, multiplié les routes et les chemins de fer.

Vous avez créé notre empire marocain, vous l'avez développé, vous avez fait plus encore, vous l'avez sauvé de son isolement en ouvrant cette voie impériale qui débouche dans l'Innaouen et qui, de Casablanca à Tunis, relie entre elles, en créant leur unité, toutes nos possessions de l'Afrique du Nord.

Tout en relevant les monuments de cet art arabe, qui a laissé des œuvres éblouissantes, vous n'avez pas négligé ceux qu'exige le progrès moderne. La cérémonie à laquelle vous avez bien voulu me convier en est une preuve. L'hôtel des Postes de Rabat restera le témoignage de cette volonté créatrice dont il marquera une des étapes.

Vous avez construit un hôtel des postes modèle ; il est disposé en vastes salles, aisément accessibles, largement ouvertes à l'air et à la lumière. Il fait le plus grand honneur à ceux qui en ont dressé les plans et à ceux qui en ont poursuivi l'exécution.

Je félicite et je remercie, tout spécialement, l'architecte, pour le talent qu'il a déployé, et M. Walter, dont la

vive intelligence, dont les initiatives hardies à la fois et prudentes vous ont conduit à ce beau résultat.

En rentrant dans le grand mouvement d'échanges rapides, qui rélient entre elles toutes les nations civilisées, le Maroc indique sa légitime ambition de devenir le pays le mieux outillé, au point de vue économique, parmi tous ceux qui se réclament de la protection française.

Pour que soient améliorés tous les moyens dont il dispose, la France fera les sacrifices nécessaires.

En me déléguant auprès de vous, le Gouvernement a voulu faire autre chose qu'un geste purement platonique. Mon voyage aura des résultats positifs : sans entrer dans les détails techniques, je déclare que je vais réaliser tout de suite les mesures que nous avons arrêtées ici d'un commun accord. Demain, le Maroc sera encore un peu plus près de la France.

C'est là, je le sais, Monsieur le Maréchal, votre plus cher désir.

Comme vos illustres prédécesseurs, les maréchaux Bugéaud et Galliéri, comme les grands proconsuls, créateurs d'empires, à qui Rome, au temps de sa puissance, confiait l'organisation de ses conquêtes, vous avez mené de front la tâche du soldat et celle de l'organisateur.

Pour magnifier vos efforts, le Gouvernement de la République vous a conféré la plus haute dignité militaire. Et l'Académie française, en vous appelant à elle, a consacré la beauté intellectuelle, morale et historique de votre œuvre marocaine.

Admirateur passionné de ce pays merveilleux qui vous doit sa prospérité présente et la certitude d'un splendide avenir, je suis heureux que la fortune changeante des événements politiques m'ait permis d'être ici, devant vous, l'interprète de la reconnaissance française.

Après une visite détaillée de l'Hôtel des Postes, M. Paul Laffont et le Maréchal Lyautey se rendent à la nouvelle Maternité, en empruntant la rue, récemment aménagée, à laquelle la Commission municipale a voulu donner le nom de « rue de la Maréchale », par une délicate attention envers celle qui est la créatrice et l'âme de tant d'œuvres charitables devenues indispensables à la vie sociale du Maroc.

Mme la Maréchale Lyautey et les membres du Conseil d'administration de la Maternité accueillent le Ministre au seuil de cet établissement, où savent régner à la fois, sans se nuire, la coquetterie du meilleur aloi et le souci de l'hygiène la plus moderne.

M. le Dr Colombani, sous-directeur de la Santé et de l'Hygiène publiques, prononce une courte allocution, à laquelle répond M. Paul Laffont ; puis l'assistance, guidée par les médecins et les religieuses attachées à la Maternité, visite avec admiration les locaux de cet établissement, qui constitue assurément le modèle du genre et qui va entrer en service dès le lendemain.

A l'issue de ces cérémonies, le Maréchal Lyautey conduit son hôte à travers Rabat, lui faisant rapidement les honneurs des bâtiments de la nouvelle Résidence, du Collège musulman, de l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère, du Jardin d'Essais.

Le soir, un grand banquet réunit au restaurant du Belvédère, autour du Ministre, du Maréchal et de la Maréchale Lyautey, du Grand Vizir et des hauts fonctionnaires du Pro-

tektorat, les agents de l'Office des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Cette fête de famille fournit à M. Paul Laffont, répondant au toast de M. Walter, qui l'assure des sentiments de dévouement des postiers, l'occasion d'affirmer toute son estime et sa cordiale sympathie à leur égard et de remettre à plusieurs d'entre eux des distinctions honorifiques.

Après le dîner, l'assistance se transporte à l'Hôtel des Postes, dont le grand hall est transformé en une magnifique salle de bal ; et, dans la même atmosphère de simplicité et de cordialité qui avait régné toute la journée, la fête se prolonge fort tard dans la nuit.

Le dimanche 29 mai avait lieu, à la Résidence Générale, un déjeuner officiel, auquel avaient été conviés les consuls des puissances étrangères, les chefs des Services civils et militaires du Protectorat et les représentants de la colonie française de Rabat.

Au champagne, le Maréchal Lyautey disait tout son plaisir de recevoir en M. Paul Laffont, non seulement le représentant du Gouvernement, mais aussi un ami bienveillant, qui recueille la sympathie unanime. Il portait de tout cœur sa santé et il associait à son toast le Président de la République et les membres du Gouvernement.

M. P. Laffont répondait en ces termes :

Madame la Maréchale,

Monsieur le Maréchal,

Je ne puis pas ne pas répondre aux paroles si affectueuses qui viennent d'être prononcées ; mais elles ont mis dans mon âme une telle émotion que je ne pourrai qu'avec peine y répondre comme il convient.

Puisque vous avez eu, Monsieur le Maréchal, la délicate pensée de réunir en mon honneur autour de cette table les notabilités de la colonie française, les officiers et les hauts fonctionnaires du Protectorat, vous voudrez bien me permettre de leur adresser à tous l'expression renouvelée de ma gratitude pour l'accueil chaleureux que j'ai reçu partout sur mon passage depuis que j'ai posé le pied sur votre sol.

Et comme l'hommage qui m'a été rendu s'adresse, au-dessus de ma personne, au Gouvernement de la République, que je représente aujourd'hui au milieu de vous, c'est au nom du Gouvernement tout entier que je vous exprime ma vive reconnaissance.

Personnellement, j'ai eu la joie de sentir que, malgré la solennité des cérémonies officielles, cet accueil était cordial et même affectueux. J'en ai été si touché que je renonce à vous en remercier, comme je voudrais pouvoir le faire, d'une façon vivante et sentie.

Ce que j'ai vu ici, ce que j'y ai entendu m'a confirmé dans la certitude que j'avais déjà du plein succès de cette politique créée ici par M. le Maréchal Lyautey et qui doit demeurer au Maroc, et peut-être dans toutes les possessions françaises, la politique de la France.

De cette action politique, si féconde en résultats, vous avez été, Messieurs, les bons ouvriers. Vous avez tous donné votre active collaboration au grand chef sous l'autorité duquel vous avez le bonheur de servir. Vous avez travaillé avec lui, pour lui, d'un même cœur, d'une seule âme. Qu'il me soit donc permis d'étendre à ses collaborateurs une part des hommages qui lui ont été rendus.

Je veux terminer par un souhait, que je vous prie de vouloir bien considérer, non pas comme une formule de courtoisie banale, mais comme l'expression d'une pensée réfléchie et sincère.

J'appartiens à un monde politique qui n'a pas toujours le respect des grands hommes et qui ne crée les idoles d'un jour que pour mieux se donner ensuite le plaisir de les briser. Vous comprenez quelle fut ma joie d'acquiescer ici, auprès de celui qui a eu la rare fortune d'obtenir l'adhésion unanime, la claire notion de ce qu'était « l'homme indispensable ».

C'est une joie patriotique que de le retrouver dans une forme superbe, toujours plus alerte, plus vivant et plus jeune, prêt à poursuivre et à parfaire l'œuvre magnifique déjà accomplie.

C'est en son honneur que je lève mon verre, en souhaitant, de toute mon âme de Français, qu'une longue et heureuse santé le conserve au Maroc, qui a besoin de lui.

Je bois aussi au bonheur et à la santé de Madame la Maréchale, en qui nous retrouvons ici toutes les vertus bien-faisantes et toute la grâce de la Patrie aimée.

Puis les salons de la Résidence accueillaient tout ce que Rabat compte de notabilités. Industriels, agriculteurs, commerçants, officiers, fonctionnaires, tinrent à se faire présenter au Ministre, qui porte à l'essor du Maroc le plus réel intérêt et qui témoigna toute sa satisfaction d'avoir pu s'entretenir, en toute confiance, avec autant de bons Français. Les milieux indigènes étaient représentés par un assez grand nombre de hauts fonctionnaires du Makhzen et de commerçants de Rabat, avec lesquels M. Paul Laffont tint également à entrer en rapport.

A l'issue de cette réception, M. Paul Laffont se rendit, en compagnie du Maréchal Lyautey, à l'hôpital Marie-Feuillet, où il apporta quelques paroles d'encouragement aux soldats blessés, particulièrement à deux artilleurs victimes d'un accident et qui avaient été amenés par avion peu d'heures auparavant.

Le Ministre se rendait ensuite à l'Aguedal, où il présidait une fête sportive particulièrement réussie, à laquelle participaient les moniteurs du Centre d'Instruction physique et les élèves de toutes les écoles de la ville, y compris le Collège musulman.

A 7 heures, les Ariégeois de Rabat recevaient, à la brasserie d'Alsace-Lorraine, leur éminent compatriote, en un apéritif d'honneur, qui groupait une trentaine de personnes.

Après le dîner, M. Paul Laffont et le Maréchal Lyautey se rendirent à la fête de nuit organisée, avec un goût très sûr, dans le cadre superbe que constitue le jardin des Oudâia, par le « Foyer Artistique », et le Ministre ne ménagea pas ses éloges au Comité directeur de cette jeune société.

La journée du 30 mai fut consacrée à Casablanca.

A leur arrivée sur la place de France, pavoisée, où les honneurs sont rendus par une compagnie du 1^{er} zouaves, avec colonel, drapeau et musique, le Ministre et le Maréchal sont reçus par M. Laurent, contrôleur en chef de la Région de la Chaouïa, et le général Bertrand, commandant la subdivision de Casablanca.

Après l'émouvante remise de la croix de la Légion d'honneur au sergent Coqron, du 1^{er} zouaves, les membres de la Chambre de Commerce et de la Chambre d'Agricul-

ture, le Pacha et la Commission municipale, les fonctionnaires et les officiers sont successivement présentés.

Au déjeuner officiel de la Résidence Générale, assistent les consuls des puissances étrangères, les présidents des Chambres consultatives, des notabilités de Casablanca, les officiers et fonctionnaires chefs de service et le glorieux sergent Coqron.

Au champagne, le Maréchal Lyautey, après avoir salué le Président de la République, S.M. le Sultan, les chefs d'Etat représentés au déjeuner par leur consul respectif, remercia M. Paul Laffont d'avoir bien voulu consacrer quelques heures à Casablanca, où l'initiative privée s'est dépensée sans compter, et lève son verre en son honneur.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes répond en remerciant le Maréchal Lyautey de lui avoir fourni l'occasion d'entrer en rapport avec les personnes les plus représentatives de cette œuvre admirable de colonisation française que représente Casablanca. Il remercie, au nom de la France, ceux qui ont apporté au Protectorat l'appui efficace de leurs efforts opiniâtres ; il se félicite de constater l'activité des chantiers du port, qui fera de Casablanca, non seulement la capitale industrielle et commerciale, mais encore l'unique grande capitale maritime du Maroc.

Faisant allusion à la crise économique qui sévit actuellement partout, M. Paul Laffont espère qu'elle se résoudra bientôt, et il trouve des motifs d'optimisme dans l'histoire récente de la France, « qui a toujours su trouver dans les « moments de crise les hommes qu'il lui fallait ; elle les « trouvera toujours. Pendant la guerre, à une époque où « les meilleurs pliaient sous le poids du doute, un homme « a surgi qui a relevé les courages, repris l'œuvre de libération et l'a menée à bien. Aujourd'hui, il nous fallait « un homme d'intelligence vive, capable de faire mûrir « les fruits de la victoire et de défendre avec une suprême « habileté les intérêts de la France ; et nous avons l'admirable chef de Gouvernement, sous les ordres duquel j'ai « l'honneur de servir. Je puis, n'est-il pas vrai, lui adresser en votre nom, l'hommage du dévouement des industriels, des commerçants, des colons du Maroc. »

M. P. Laffont termine en portant la santé de M. le Maréchal Lyautey et de tous ceux qui, au Maroc, contribuent à la prospérité et à la grandeur de la France.

Les paroles de M. P. Laffont sont couvertes d'applaudissements.

Le déjeuner terminé, les salons de la Résidence se remplissent d'une foule de visiteurs ; plusieurs centaines de personnes défilent devant le Ministre, qui s'entretient avec chacune d'elles, pose des questions, rappelle des souvenirs. Le Pacha de Casablanca présente les fonctionnaires indigènes et M. P. Laffont le remercie en quelques paroles heureuses de son dévouement à la France, lui demandant d'assurer ses administrés de la volonté absolue du Gouvernement français d'entretenir avec l'Islam les relations d'amitié qui sont chez nous de tradition séculaire.

A l'issue de cette réception, le Maréchal Lyautey emmène M. P. Laffont en automobile et lui fait effectuer une randonnée destinée à lui montrer les divers aspects de l'activité économique de Casablanca.

L'on commence par la visite de l'Hôtel des Postes, dont le personnel est présenté par M. le directeur Walter. A une allocution prononcée par M. Lefèvre, le Ministre répond